**Annexe**

**PLAN D'ACTIONS**

 **RENNES MÉTROPOLE AMIE DES AÎNÉS**

**2023-2026**

Axe 1-"Agir pour un habitat favorable au vieillissement"

Axe 2-"Favoriser la mobilité et les déplacements des aînés"

Axe 3-"Favoriser l’accès à l’information des aînés "



|  |
| --- |
| **AXE 1**"Agir pour un habitat favorable au vieillissement" |

La grande majorité des personnes qui avancent en âge veulent rester vivre à domicile et de préférence dans leur commune, leur quartier, pour conserver les liens sociaux et leurs repères, ou bien se rapprocher de leurs proches, tout en préservant leur liberté.

Un logement adéquat aide à préserver l’indépendance des aînés et contribue de façon majeure à leur qualité de vie.

Ceci suppose de disposer d'un logement adapté ou aisément adaptable, dans un environnement accessible et bien aménagé permettant de se déplacer facilement, et situé de préférence à proximité des aménités (services, commerces, arrêt de bus,…).

**Enjeux :**

◼ Permettre aux aînés et aux habitants qui avancent en âge soit de continuer à vivre dans leur domicile en ayant la possibilité de l'adapter, de le rénover sur le plan thermique, soit de disposer d'une offre adéquate répartie sur le territoire métropolitain en fonction de la situation démographique et de l'offre existante des diverses communes.

◼ Prendre en compte l'hétérogénéité des besoins, attentes et ressources financières des aînés.

◼ Recourir le plus possible à l'expertise des aînés particulièrement pour les projets d'habitat groupé ou intergénérationnel

◼ Accompagner les projets portés par des habitants qui anticipent leur habitat pour l'avancée en âge.

🡺 **Renouveler dans le Plan Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 l'orientation qui consiste à développer une politique de l'habitat et du logement favorable au vieillissement et actualiser la fiche action afférente en tenant compte des propositions ci-après.**

|  |
| --- |
| **ACTION 1 :****PARTAGER AVEC LES PROFESSIONNELS DE L’HABITAT ET DE L’URBANISME LES ENJEUX ET LES OUTILS DE L’HABITAT FAVORABLE AU VIEILLISSEMENT** |

1. **Sensibiliser et informer les professionnels de l’habitat et de l’urbanisme *(promoteurs, aménageurs, entreprises et artisans du bâtiment, bailleurs, maitres d'œuvre, propriétaires-bailleurs, syndics*) sur les enjeux du vieillissement**
2. **Faire connaître à ces professionnels l'outil " secteurs favorables au vieillissement "**
3. **Mettre à leur disposition, via une diffusion accompagnée, le référentiel technique des adaptations pour le neuf et la réhabilitation**
4. **Partager ces outils avec les communes : élus et services**

**Ce qui relève des communes** : s'approprier le référentiel technique, l'outil "secteurs favorables" et participer à leur diffusion : auprès des habitants, des entreprises et artisans locaux.

|  |
| --- |
| **ACTION 2 :****Contribuer à développer une offre diversifiée, prenant en compte les secteurs favorables au Vieillissement** |

**1. Fixer des objectifs quantitatifs dans le PLH répondant aux besoins identifiés, en fonction de la démographie et de l'offre existante dans les communes ainsi que des attentes de leurs habitants (via les conventions commune/métropole)**

- Pour les Zones d'Aménagements Concertés (ZAC), dans les secteurs favorables au vieillissement : l'adaptation de tous les logements neufs T2 et T3, avec les équipements de base du référentiel technique et selon les besoins des futurs occupants des équipements optionnels.

- Sur les opérations de plus de 15 logements en diffus, inciter les promoteurs à faire de même.

**2. Dans le cadre de projets de programmation de logements : accompagner les communes, les aménageurs et promoteurs dans l’identification de secteurs favorables au vieillissement et à minima poser les grands principes permettant d'identifier ces secteurs (proximité des commerces, services, arrêt de bus, etc.).**

**3. Identifier annuellement dans la programmation neuve de logements locatifs sociaux le volume de logements favorables au vieillissement dédié aux personnes en perte de mobilité, en tenant compte des besoins et des secteurs favorables sur Rennes et à proximité du centre sur les autres communes de Rennes Métropole.**

**4. Favoriser le développement d’une offre alternative d’habitats adaptés aux seniors : habitats groupés seniors et /ou intergénérationnels**

- Échanger avec le Département et les porteurs de projets pour bénéficier de l'Aide à la Vie Partagée dans les habitats groupés répondant au cahier des charges afférent,

-Actualiser annuellement le recensement de ces typologies d'habitats seniors du territoire métropolitain pour suivre l'évolution de cette offre (l'existant et les projets).

**Ce qui relève des communes** (en fonction de leur taille et de l'existence des aménités) :

- Définir les zones d'habitat favorable au vieillissement et en faire un outil d'aménagement,

- Proposer des projets d'habitats seniors, convenant à leurs caractéristiques et aux besoins des habitants (en fonction de l'offre déjà existante sur leur territoire).

|  |
| --- |
| **ACTION 3 :****Contribuer à l'adaptation des logements au****vieillissement et à leur rénovation thermique** |

**1. Dans le parc social, poursuivre les aides à la réhabilitation sur l'adaptation au vieillissement couplées à la rénovation thermique.**

**2. Poursuivre le dispositif d'accompagnement de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) en faveur des travaux d'adaptation des logements et le faire connaître.**

**3. Accompagner le futur dispositif national MaPrimeAdapt en cours d'élaboration et le faire connaître.**

**4. Étudier la pertinence et la faisabilité d'un accompagnement à la réalisation de diagnostics pour un habitat adapté seniors pour les ménages au-dessus des plafonds de ressources**

|  |
| --- |
| **ACTION 4 :****MIEUX ORIENTER, INFORMER ET ACCOMPAGNER LES AÎNES** |

**1. Faire connaître les offres d'habitats groupés seniors et intergénérationnels du logement social, existantes et en projets**

- Élaborer un flyer d'information sur les offres existantes et les projets (format papier et numérique), le diffuser via les relais de proximité **(\*)** dans toutes les communes, sur le site et dans le magazine de la métropole.

☞ *Particularités de ces programmes : projet de vie sociale, conditions de ressources, contacts pour se renseigner et/ou s'inscrire (anticipation).*

**2. Assurer la diffusion accompagnée du référentiel technique pour l'adaptation (neuf et rénovation) qui constitue une source de conseils pratiques pour les aînés et leurs proches, via les relais de proximité. (\*)**

☞ Y compris pour les non propriétaires car un certain nombre de ces conseils peuvent être utiles pour notamment des petites adaptations.

**3. Informer sur les possibilités d'accompagnement pour l'adaptation du logement (conseils d'ergothérapeutes, artisans qualifiés, montages financiers) et sur les aides existantes.**

- Proposer des temps d'information sur les outils d'accompagnement existants, tels que le Programme d'Intérêt Général maisons individuelles et la délégation de l'ANAH de Rennes Métropole,

- Élaborer un flyer (support papier et numérique) présentant les informations essentielles pour orienter les personnes et faciliter les démarches liées à l'habitat des aînés (pas uniquement propriétaires).

☞ En concertation avec des aînés, notamment du Groupe Citoyens Seniors.

- Le mettre à disposition largement notamment via les relais de proximité, le site et le magazine de la métropole.

**Ce qui relève des communes** :

- Participer à la diffusion des supports d'information relatifs à l'habitat des seniors

- Mettre en place ou soutenir des actions de "pédagogie concrète entre pairs" : s'appuyer sur les témoignages d'aînés ayant réalisé des travaux d'adaptation et/ou de rénovation thermique. Organiser par exemple des visites de logements témoins et des échanges entre des personnes d'une même commune ou de communes proches.

|  |
| --- |
| **ACTION 5 :****Améliorer la gestion des demandes et des propositions de logement social adapté aux aînés** |

**1. Actualiser le recensement du patrimoine adapté au vieillissement dans le logement social en précisant les descriptifs.**

**2. Faire évoluer l'enregistrement des demandes et les catégories de refus afin d'être en**

**mesure :**

- D'indiquer si la personne souhaite un logement adapté seniors,

- De préciser la demande d'un logement en habitat groupé seniors ou en résidence intergénérationnelle,

- D'analyser les raisons du refus, notamment le caractère inadapté du logement au vieillissement, ou à un handicap.

|  |
| --- |
| **AXE 2**"Favoriser la mobilité et les déplacements des aînés" |

**Enjeux :**

◼ Prévenir les difficultés d'accès aux services nécessaires à la vie quotidienne, à la culture et aux loisirs, à la vie sociale.

◼ Permettre aux aînés de se déplacer dans leur commune d'habitation mais également à l'extérieur de manière à ne pas dépendre de tiers et de conserver leur autonomie.

◼ Éviter le repli sur soi, l'isolement et les situations de dépendance contreproductives en matière de santé et de qualité de vie.

En recourant le plus possible à l'expertise d'usage des aînés.

|  |
| --- |
| **ACTION 1 :****FAVORISER LES DÉPLACEMENTS PIÉTONS DANS LES COMMUNES** |

**1. Ouvrir les ateliers de mise en situation "déplacements et vieillissement"**

Ouvrir ces ateliers (initiés en 2019) aux élus et professionnels des communes, aux professionnels des plateformes-voiries et aux professionnels des aménageurs.

Ces ateliers permettent une expérimentation de déplacement en extérieur avec l'équipement du simulateur de vieillissement, de repérer les aménagements favorables ou défavorables, les incidences des désordres sur les trottoirs (ex. : trous, dalles disjointes) ou sur la voirie.

**2. Veiller à la qualité des cheminements en s'appuyant sur le Guide d'aménagement de l'espace public de Rennes Métropole**

* Développer l'appropriation par les communes du guide d'aménagement de l'espace public (travail d'animation et de partage d'expérience).
* Ajuster ce guide sur le volet des déplacements piétons : souligner des éléments à prendre en compte pour les déplacements à pied, à savoir :
* Sécuriser et améliorer des cheminements ou itinéraires piétonniers en prenant davantage en compte l’impératif de protection contre le soleil et la chaleur,
* Assurer la praticité des cheminements, notamment pour accéder aux commerces, aux services, aux arrêts de bus, etc.
* Installer suffisamment de mobilier d'assise adapté aux seniors (voir point 2 ci-dessous).
* Assurer une continuité des aménagements : éviter les coupures entre les opérations relevant de la Métropole et celles dépendant des communes.
* Poursuivre les projets de rénovation de l'éclairage public en maintenant la qualité des contrastes.

**3. S'appuyer sur le cahier technique "mobilier d'assise "pour l'implantation des mobiliers d'assise**

* Poursuivre l’installation d’assises : bancs, muret, aux emplacements idoines
* Faire connaître aux communes le cahier technique relatif au mobilier d'assise (outil issu de tests réalisés avec des aînés, en collaboration avec une ergothérapeute)
* Tester à nouveau le mobilier d'assises issu de l'expérimentation de 2015 pour envisager des améliorations, si nécessaire.

**4. Veiller à maintenir l'accessibilité et la sécurité des déplacements piétons et à faciliter les signalements d'anomalies sur la voirie.**

* Veiller à une cohabitation apaisée entre les différents modes de déplacements en retravaillant l'interface cyclistes/piétons (couleurs de signalétique, positionnement des pistes cyclables) et en poursuivant les aménagements qui permettent de réduire la vitesse (poursuivre et développer les zones 30)
* Veiller à faire respecter les règles de sécurité par les entreprises de travaux de voirie : signalétique et cheminements lors de travaux sur l'espace public et des autorisations d'occupation de travaux (cf. Charte de gestion et de déplacement pendant les travaux de voirie et réseaux / annexe du règlement de voirie métropolitain)
* Mieux faire connaître le dispositif RenCitéZen et la page du site Rennes Métropole qui identifie la répartition de compétences entre les communes et la métropole en sensibilisant notamment les référents vieillissement à l'utilisation et à la diffusion de ces outils.
* Sensibiliser notamment sur la remontée d’informations des usagers pour assurer une prise en charge par les services (ex. : revêtement glissant).

**5. Mettre en place des référents "vieillissement " communaux (élu, agent de la collectivité ou habitant senior), relais de la plateforme-voirie correspondante.**

* Suggérer aux communes de désigner un référent vieillissement (élu, agent ou habitant senior) relais de la plateforme-voirie correspondante. L’existence
de ces référents faciliterait le partage de bonnes pratiques, l'appropriation du guide d'aménagement de l'espace public et du cahier technique relatif au mobilier d'assise. Ceci permettrait également d'assurer une meilleure prise en charge des travaux d'entretien et de continuité de la voirie.

|  |
| --- |
| **Ce qui relève de décisions des communes :*** Élaborer ou actualiser leur PAVE (Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics) et leur plan piétons
* Désigner un référent vieillissement (élu, agent ou habitant senior) de la plateforme-voirie
* Aménager et entretenir les cheminements piétons non-contigus à la voirie
* Soutenir le développement et l’entretien des espaces verts/fleuris. Encourager les initiatives valorisant les espaces verts et créant du lien social (ex. : jardin partagé)
* Assurer l'implantation de bancs ou autres assises, de toilettes publiques dans les espaces verts
* -Choisir les mobiliers d'assise (si possible en suivant le cahier technique)
* Prévoir des places de stationnement PMR en priorité devant les commerces et services de proximité, devant la gare (le cas échéant), près des espaces verts
* Veiller à l'accessibilité et à la sécurité des déplacements à l'occasion de travaux dont la commune est maître d'ouvrage ou lors de demandes d'autorisations d'occupation de l'espace public
 |

|  |
| --- |
| **ACTION 2 :****FAVORISER L’USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN** **PAR LES AÎNES**  |

**1. Maintenir et mieux faire connaître l'accessibilité au Réseau STAR : tarifs, dispositifs d'accompagnement et aménagements**

* Maintenir une accessibilité financière : faire connaître les tarifs spécifiques seniors et prendre en compte les seniors dans la réflexion relative à l'amélioration du taux de recours à la Tarification Solidaire des Transports
* Poursuivre, voire renforcer les actions d'accompagnement : mieux promouvoir les actions #STARmeguide" et les "parcours-découvertes" en allant vers les publics seniors via les communes, les associations fréquentées par des retraités, les caisses de retraite (Carsat, MSA, etc.), Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), CLIC, habitats groupés seniors, résidences services, etc.
* Poursuivre, voire renforcer les "ateliers numériques" (STAR l'appli) organisés par le STAR, notamment hors Rennes, en prenant appui sur ces relais de proximité
* Poursuivre les efforts pour améliorer l'accessibilité physique au réseau : augmenter et améliorer les assises des arrêts de bus (renforcement du mobilier) et veiller à la praticité des cheminements accédant aux arrêts de bus

**2. Continuer à sensibiliser et former les conducteurs.**

* Poursuivre la formation des conducteurs sur les particularités des déplacements des plus âgés (ex. : avec le simulateur du vieillissement qui permet d'éprouver concrètement les difficultés pour la montée et la descente, pour s'asseoir et accéder à la porte de sortie, etc.).

**3. Maintenir des supports et moyens de communication adaptés**

* Garder les supports papier (dépliants, plans et horaires) et une présence humaine.
* Informer davantage sur les actions d'accompagnement mais aussi sur les parcs relais.
* Définir une stratégie de diffusion de ces actions et dispositifs, accompagnée et ciblée, en collaboration avec les relais de proximité
* Faire connaître -et en faciliter l'accès aux seniors- la possibilité de faire remonter des propositions via la plateforme participative de la STAR.

**4. Amplifier les actions pour prévenir, limiter les incivilités**

* Poursuivre l'action des AmiStar pour rappeler les règles de civisme.
* Imaginer des formes ludiques d'interventions où les voyageurs seraient invités à tester des parties du kit du simulateur du vieillissement pour éprouver les difficultés de déplacement des aînés
* Organiser des interventions de ce type avec les écoles, collèges, lycées ?
1. **Mieux faire connaître et poursuivre le travail de connexion intra réseau Star et inter réseaux (TER, cars)**
* Mieux faire connaître les connexions déjà existantes au sein du réseau bus-métro : recenser les liaisons entre communes proches (sans passer par Rennes) susceptibles d'être utiles aux aînés ; étudier les améliorations éventuelles à apporter pour faciliter leur utilisation (cheminements, assises, campagnes AmiStar, etc).
* Proposer des parcours-découvertes pour faire connaître ces liaisons.
* Proposer des ajustements dans le redéploiement des lignes de bus suite à la mise en place de la ligne B du métro en s'appuyant sur les bilans annuels, les enquêtes "origines destinations" et les expertises d'usage.
* Veiller à la prise en compte par ces enquêtes des freins à l'usage des transports en commun par les aînés : l'enquête EMD (Enquête Ménages-Déplacements) montre une augmentation de l'usage de la voiture pour cette seule catégorie de population.
* Mieux identifier et faire connaître les connexions avec le réseau TER

|  |
| --- |
| **Ce qui relève de décisions des communes :*** Relayer les informations
* Identifier les connexions pertinentes
* Initier, relayer ou accompagner l'organisation de "parcours-découvertes"
 |

|  |
| --- |
| **ACTION 3 :****ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES INITIATIVES ET PROJETS DE TRANSPORTS ALTERNATIFS** |

**1. Recenser et faire connaître ces initiatives alternatives**

* L'objectif de ces alternatives est de faciliter l'accès aux services, aux cabinets médicaux, paramédicaux, à la pharmacie, aux lieux de loisirs et de sociabilité, aux commerces situés dans une ou des communes proches, en l'absence de liaisons bus directes entre ces communes.
* Dans certaines communes de la métropole, il peut s'agir de navette communale ou intercommunale, de transports à la demande organisés par le CCAS, la commune, une association.

**2. Apporter un appui en ingénierie**

* Pour soutenir ce type d'initiatives et leur développement, un appui en ingénierie peut être apporté par la Métropole via le recours à un prestataire. Cet appui méthodologique permettrait de mettre à disposition une "boîte à outils" pour l'aide à la définition, au montage (études d'impact, définition des trajets, fréquences de passages et modalités de fonctionnement, de réservation, de planification, d'évaluation) et à l'ajustement, si besoin, des initiatives engagées.

**NB :** ces modes de déplacements alternatifs -dès lors que leur organisation et leur accès (pas uniquement numérique), sont travaillés en concertation avec les habitants- sont de nature à contribuer à réduire l'usage de la voiture "solo", voire au-delà des seuls aînés dans un esprit intergénérationnel.

|  |
| --- |
| **Ce qui relève de décisions des communes, en fonction des besoins de leur territoire :*** Identifier les besoins et évaluer la pertinence de lancer des initiatives de mobilités solidaires
* Organiser ou soutenir leur fonctionnement
* Étudier les moyens d'encourager les solidarités entre habitants : défraiement des conducteurs bénévoles ? Organisation d'un réseau de volontaires, minibus dédié communal ou intercommunal, etc
* Élargir ces mobilités solidaires aux habitants d'autres catégories d'âge
 |

|  |
| --- |
| **ACTION 4 :****RECOURIR À L'EXPERTISE D'USAGE DES AÎNÉS SUR LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE** |

* Attirer l'attention des aménageurs sur l'importance d’associer les aînés quand il y a des projets d’aménagement dans les communes (selon l'importance des aménagements)
* Intégrer des aînés (membres du Groupe Citoyens Seniors) dans l'instance "rencontre technique accessibilité des espaces publics ", ainsi que des représentants des piétons de l'association Rayons d'Actions.
* Prendre davantage en compte l'avis des piétons, dont les plus âgés, pour l'aménagement des pistes cyclables (connections avec les cheminements piétons)
* Proposer au STAR d'associer des aînés aux études d'accessibilité transport (continuités piétonnes, dimensionnement des quais, éclairage, bancs aux arrêts)
* Tester des liaisons sur des trajets identifiés comme pouvant répondre à des besoins de seniors.
* Mieux connaître les habitudes et besoins de déplacements des aînés : étudier avec l’AUDIAR la possibilité d’intégrer un chapitre spécifique sur les déplacements des personnes âgées pour la prochaine Enquête Ménages–Déplacements.

|  |
| --- |
| **ACTION 5 :****FACILITER LES DÉPLACEMENTS À VÉLO PAR LES AÎNES** |

1. **Faire connaître les offres liées au Vélo à Assistance Électrique**
* Les communes peuvent par exemple recenser les besoins et faire intervenir la maison du vélo sur place pour livrer ces VAE
1. **Faire connaître les ateliers « remise en selle »**
* Communiquer sur ces actions animées par Roazhon Mobility et en proposer sur les communes en fonction des demandes (en collaboration avec les relais de proximité)
1. **Poursuivre les travaux de continuité et de sécurité des pistes cyclables dans et entre les communes (action de long terme)**

|  |
| --- |
| **Ce qui relève de décisions des communes :*** Relayer les informations sur les dispositifs développés par le STAR
* Solliciter les ateliers "remise en selle"
 |

|  |
| --- |
| **AXE 3**" Favoriser l’accès à l’information des aînés " |

La multiplicité des acteurs, la complexité de nombreux dispositifs et la numérisation de la majeure partie des démarches rendent difficile l'accès à l’information et aux droits, ce qui peut susciter un sentiment d'incapacité voire d'exclusion pour certaines personnes.

Les aînés et aidants, ainsi que les partenaires, ont manifesté l'importance du contact humain, des supports papier et de la proximité pour l'accès aux informations.

Par ailleurs, la manière de représenter les aînés dans les supports de communication constitue un élément de lutte contre l'âgisme.

**Enjeux :**

◼ Faciliter l'accès aux informations utiles aux aînés notamment sur les thématiques de l'habitat et des déplacements

◼ Accompagner et faciliter l'accès au numérique, en prenant en compte la diversité des situations et besoins

◼ Contribuer à véhiculer une image positive et diversifiée du vieillissement, qui mette en avant la contribution des aînés (ex. : aidants familiaux, bénévoles associatifs, citoyens impliqués, etc.)

En recourant le plus possible à l'expertise d'usage des aînés ainsi qu'aux relais de proximité. (\*)

|  |
| --- |
| **ACTION 1 :****PROPOSER DES MODES D'INFORMATION DIVERSIFIES ET ACCESSIBLES**  |

**1. Diversifier les modes d'information**

- Maintenir les supports papier (magazines, flyers, affiches, dépliants) et réfléchir à la pertinence des lieux de diffusion dans les communes.

NB : pour Rennes Métropole magazine : échanger avec des membres du Groupe Citoyens Seniors sur les représentations des aînés et du vieillissement

- Utiliser des formats audio et vidéo, des informations visuelles (infographies, illustrations, pictogrammes),

- Proposer des temps d'information dédiés sur les thématiques de l'habitat et des déplacements pour informer en proximité, dans une démarche "d'aller vers", en collaboration avec les partenaires concernés

**2. Retravailler la rubrique personnes âgées du site internet**

- Avoir une page dédiée à la démarche Rennes Métropole Amie des Aînés (RMAdA), en échanger en amont avec des membres du Groupe Citoyens Seniors.

- Mettre en ligne des informations et conseils, notamment sur l'habitat et les déplacements

- Proposer des liens (ex. : vers le site Bien vieillir Bretagne qui recense par commune les actions de prévention santé destinées aux seniors).

**3. Continuer à développer l'accessibilité des informations mises à disposition**

- Dans les supports papier : veiller au choix des caractères, polices et graphismes utilisés.

- Sur le site metropole.rennes.fr :

* Poursuivre, voire développer les informations en format audio : les Rennais, le Rennes Métropole magazine, l'enregistrement d'événements organisés par la métropole, etc.
* Conserver les barres d'outils pour augmenter les caractères, paramétrer les couleurs et contrastes

**Ce qui relève de décisions des communes :**

- Diffuser les informations sur les actions et initiatives ayant lieu sur leur territoire

- Mieux faire connaître les CLIC : lieux ressources pour les aînés et les aidants

|  |
| --- |
| **ACTION 2 :****FACILITER ET ACCOMPAGNER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE** |

**1. Mieux prendre en compte les besoins et attentes des aînés pour l'accès au numérique**

- Partager avec les divers médiateurs numériques du territoire les besoins et attentes exprimés dans les ateliers aînés et partenaires

- Actualiser cette interconnaissance en échangeant les bilans annuels.

- Développer la connaissance des différents acteurs pour mieux orienter les usagers, cartographier l'existant, s'appuyer sur les relais de proximité.

**2. Contribuer à diversifier les contenus et méthodes des ateliers numériques (associatifs, communaux, métropolitains), en fonction des profils et attentes diversifiés des aînés**

- Co-construire les services proposés avec les usagers : s'appuyer notamment sur des groupes et instances déjà existantes (Conseil de développement, Groupe citoyens seniors)

*NB : pour les aînés ne disposant pas de matériel informatique, ni d'accès à internet et n'ayant pas de proches susceptibles de les aider pour leurs démarches, les ateliers numériques ne répondent pas à leurs besoins. Dans ce cas, ce sont les acteurs de proximité (mairie, CCAS, CLIC, Maison France Services), qui peuvent apporter une aide aux démarches numériques.*

**Ce qui relève de décisions des communes :**

-Informer sur les divers ateliers numériques, dont ceux proposés par les conseillers numériques missionnés par Rennes Métropole à partir du kit de communication de promotion du dispositif, ainsi que sur la Maison France Services (lorsqu'elle existe sur le secteur)

- Aller vers les aînés susceptibles d'être en fragilité numérique

 ***(\*) Les relais de proximité*** *: accueil dans les mairies, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Union Départementale des CCAS, CLIC, associations et clubs fréquentés par des retraités, centres sociaux, caisses de retraite (Carsat, MSA...), services à domicile, équipements culturels, Maison des Aînés et des Aidants, TVR dont la Rubrique "C Pratique", Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE), etc.*